# Les Missions d'OKTAVE

**Un conseiller dédié vous est attribué afin d'assurer un suivi personnalisé de votre projet. Vous aurez ses coordonnées, mail et téléphone. Si toutefois vous ne recevez pas de message, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse suivante:** renovation@oktave.fr

## 1. Visite de votre logement par un conseiller

La visite dure environ 2h (merci de prévoir et de faciliter l'accès à l'ensemble de l'habitation, afin de faciliter les prises de mesures, cave, combles etc...)
Prévoyez de présenter au conseiller votre avis d'imposition, ainsi que tous documents techniques en votre possession)

## 2. Audit Energétique réglementaire

Le conseiller vous transmettra l'AER dans un délai de 15 jours et prendra contact avec vous pour un entretien téléphonique à ce sujet. vous recevrez un ensemble de documents qui vous aidera pour les étapes suivantes.

## 3. VOUS consultez les entreprises

Vous devez transmettre les devis à votre conseiller qui les vérifiera administrativement. Idéalement transmettez les tous en un seul envoi, cela évite les erreurs.

## 4. OKTAVE dépose votre dossier de demande d'aides

Vous êtes informés lorsque votre dossier est déposé. La période d'instruction de votre dossier peut être longue, elle est indépendante d'OKTAVE.

## 5. Attendre le courrier d'octroi de MaPrimeRénov'

Concernant les dossiers en cours d'instruction par l'Anah, nous vous invitons à contacter directement le service instructeurs de la CeA (cf. coordonnées ci-dessous), car le conseiller Oktave n'est pas en mesure d'intervenir à ce stade :

***Point Alsace Habitat***
*Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h ; 03 69 20 75 52 ;*
*ou par mail logement@alsace.eu*

## 6. Signature & Lancement des travaux

OKTAVE vous informe sur les possibilités de financement, vous devez vous rapprocher de votre banque pour la mise en place si besoin. Dès que votre financement est prêt vous pouvez signer vos devis.

Rappelez-vous que les subventions sont versées à la fin des travaux et que vous devez être en capacité de financer votre projet.

Et en particulier, La CeA ne verse pas d'avance de subventions pour régler les factures d'acompte des entreprises.

## 7. Fin des travaux

Merci d'informer votre conseiller de la fin des travaux afin qu'il puisse prévoir une visite de fin de travaux (merci d'anticiper ce rdv dans un délai de 3 semaines)

La demande de solde des subventions ne sera pas faite tant que la visite de fin de travaux ne sera pas effectuée et conforme.

OKTAVE – Bien gérer votre dossier:

✨ **Bien préparer votre dossier**

- Transmettez tous les documents demandés à votre conseiller.
- Sans cela, le traitement sera plus long et les subventions retardées.

📅 **Délais et montants des aides**

- Ils dépendent des annonces gouvernementales.
- OKTAVE ne peut pas les anticiper ni les modifier.
- Nous faisons de notre mieux pour vous informer rapidement.

📧 **Contactez-nous efficacement**

- Nos conseillers gèrent un grand nombre de dossiers.
- Merci de privilégier les échanges par **e-mail** : plus simple, plus rapide, mieux suivi.
- En cas d'urgence, nos conseillers savent prioriser vos besoins.